

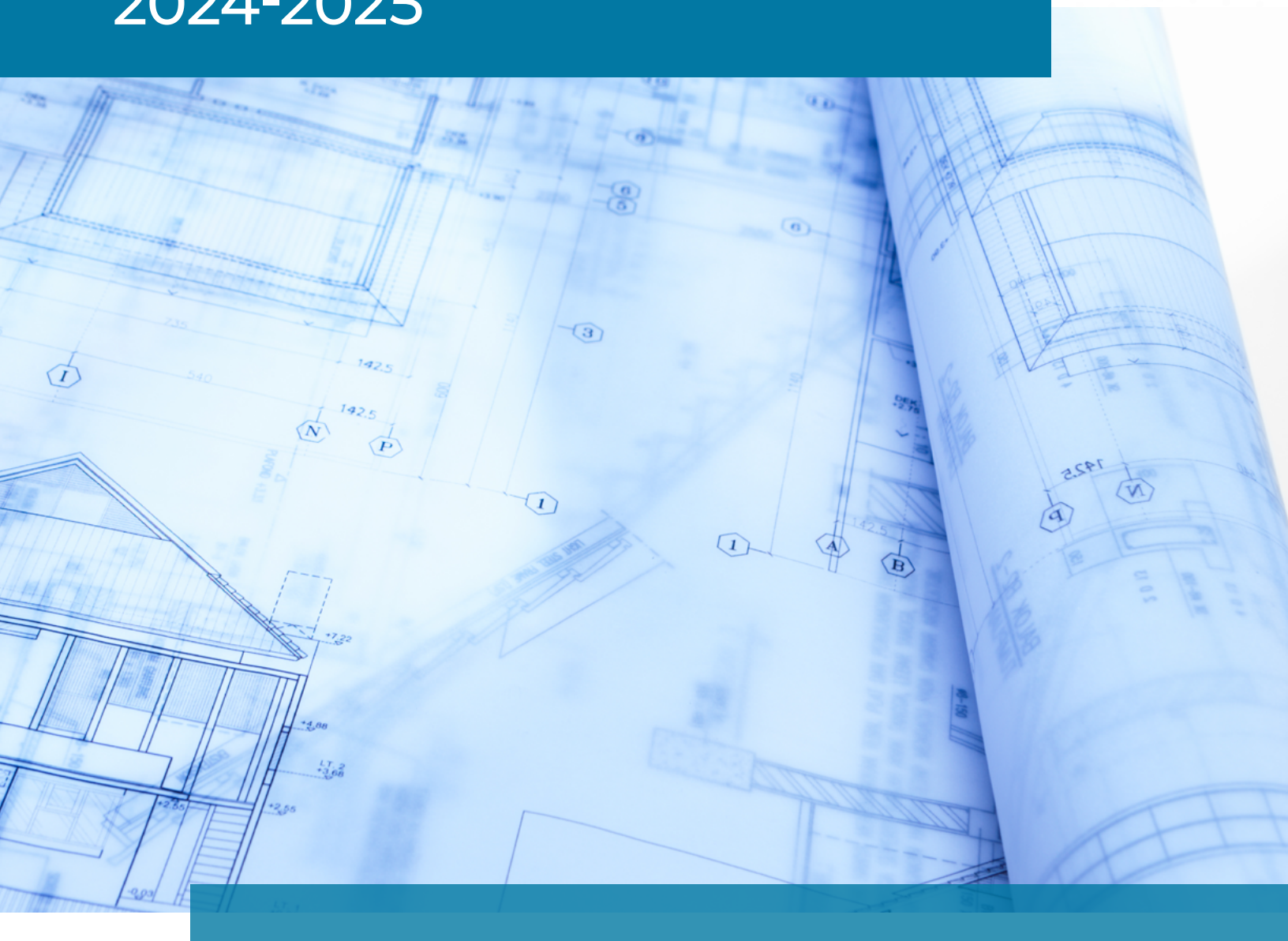


Défense
nationale

National
Defence

AGENCE DE LOGEMENT DES FORCES CANADIENNES

RAPPORT ANNUEL 2024-2025



Canada 



© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représentée par
le ministre de la Défense nationale, 2025.

N° de cat. : D1-21F-PDF

ISSN : 2561-2751

TABLE DES MATIÈRES

01.	LA CHEFFE DE LA DIRECTION PRÉSENTE LE BILAN DE L'ANNÉE	2
02.	À PROPOS DE L'AGENCE.....	6
03.	OBTENIR DES RÉSULTATS.....	10
04.	DISTRIBUTION DES FONDS	21
05.	ÉTATS FINANCIERS.....	22

POUR NOUS JOINDRE

Agence de logement des Forces canadiennes
Édifice Major-General Georges R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By,
Ottawa ON K1A 0K2

Téléphone : 1-888-459-CFHA (2342)
Courriel : cfha-alfc@forces.gc.ca

Canada.ca/logements-militaires

Suivez-nous sur :



@CFHA_ALFC



CFHA-ALFC



01

LA CHEFFE DE LA DIRECTION PRÉSENTE LE BILAN DE L'ANNÉE

C'est avec beaucoup de fierté et d'optimisme que je présente le rapport annuel de l'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) pour l'année financière (AF) 2024-2025.

Dans un contexte économique qui évolue rapidement, et grâce à un engagement national renouvelé à l'égard des investissements pour la Défense, la dernière année a été marquée par des progrès et des transformations, et l'ALFC s'est concentrée à préparer le terrain pour exécuter le Programme de logements résidentiels de la Défense au cours des prochaines années.

Voici les faits saillants de nos principales réalisations de l'année :



Paola Zurro
CDir, ALFC

Publication du document **Bâtir notre avenir : Plan stratégique 2025-2030**

La publication du document [*Bâtir notre avenir : Plan stratégique 2025-2030 de l'Agence de logement des Forces canadiennes*](#) a été un moment charnière pour l'Agence. Nous avons adopté un mandat révisé : fournir des solutions de logement pour répondre aux besoins actuels et futurs des Forces armées canadiennes (FAC), et s'assurer que les biens font l'objet d'un bon entretien. Nous avons également révisé notre mission : répondre aux besoins d'hébergement changeants des FAC et contribuer à la qualité de vie des membres des FAC et de leur famille. Ce plan axé sur l'avenir trace la voie pour que nous devenions un chef de file dans la conception de solutions variées et durables en matière de logement de l'État. Il présente quatre piliers stratégiques : *répondre aux besoins en matière de logement actuels et futurs des FAC, rehausser l'expérience client, améliorer l'expérience employé et moderniser l'organisation* — qui orienteront toutes nos décisions et mesures. Ancré dans nos valeurs fondamentales de service axé sur le client, d'engagement, de travail d'équipe, de respect et de souplesse, et guidé par nos nouveaux principes directeurs de leadership et d'innovation, le plan fournit une feuille de route claire pour apprendre, évoluer et prospérer. Je suis incroyablement fière du travail qui a été fait pour façonner cette vision ainsi que de l'équipe passionnée et engagée qui lui donnera vie.

Mobilisation de la première étape du Plan d'immobilisations du portefeuille résidentiel (PIPR)

Au cours de l'AF 2024-2025, nous avons officiellement mobilisé la première étape du Plan d'immobilisations du portefeuille résidentiel (PIPR). L'objectif initial était de construire 668 nouvelles unités dans neuf emplacements prioritaires sur une période de cinq ans. Depuis, cet objectif a été revu à la hausse pour dépasser les 800 URL. En date du 31 mars 2025, plus de 86 % des demandes concernaient des unités d'une ou deux chambres, ce qui souligne un besoin clair et croissant de logements de petite taille. Dans le cadre du programme, on élargira la diversité des options de logement, en offrant notamment différents types de logements adaptés à l'évolution démographique et aux caractéristiques des ménages des membres des FAC. Je suis heureuse de dire que la construction des six premiers bâtiments de logements de deux chambres a commencé tôt dans l'exercice à Edmonton, et fournira un total de 36 unités de logement résidentiel (ULR). La construction devrait

se terminer d'ici le printemps 2026. Ces logements représentent un jalon important, car il s'agit des premiers immeubles d'appartements prêts à atteindre la carboneutralité construits par le gouvernement du Canada, ce qui marque un pas en avant important dans la modernisation de l'infrastructure résidentielle fédérale. Au-delà de ce jalon initial, nous avons réalisé des progrès importants dans les activités de préconstruction pour tous les sites prioritaires, y compris les travaux de conception, les études de site et la planification de l'approvisionnement. Nous avons attribué avec succès un contrat pour la phase de conception de notre tout premier contrat de conception-construction modifiée régional, pour la construction de 200 unités en Ontario à trois emplacements : Petawawa, Kingston et Borden. Nous avons également attribué un contrat pour la phase de conception par l'utilisation de contrats de conception-construction modifiée à Esquimalt (120 appartements) et à Gagetown (40 ULR). Ces efforts de base sont essentiels pour permettre une augmentation et une accélération des activités de construction dans les années à venir afin de respecter nos engagements à long terme en matière de logement.

Exploration d'autres approches pour accroître l'offre de logements

L'ALFC a continué d'explorer d'autres approches pour accroître l'offre de logements au-delà des techniques de construction traditionnelles. Cela comprenait l'optimisation de l'utilisation des unités existantes, la recherche de partenariats novateurs et la collaboration avec d'autres ministères pour trouver des solutions souples et durables qui répondent aux besoins changeants des FAC. Un succès majeur dans ce domaine a été le transfert administratif de 189 ULR à Yellowknife de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC), qui ont été officiellement ajoutées à notre portefeuille national le 1er novembre 2024. Il s'agissait d'une expansion importante de notre empreinte au nord du 60e parallèle, et a démontré le potentiel des transferts stratégiques pour renforcer notre capacité à répondre aux besoins en matière de logement des FAC.

Maintien du portefeuille actuel

Comme l'indiquent nos états financiers, nous investissons plus que les années précédentes : au total, nous consacrons 185 millions de dollars à de nouvelles constructions et à des services de logement, y compris pour des travaux de rénovation et de réparation dans plus de 3 500 ULR partout au pays. Si nous voulons avoir des maisons disponibles pour l'attribution pendant cette période de demande accrue à l'échelle du pays, il faut continuer à maintenir et à rénover notre portefeuille existant, qui est composé principalement de maisons vieillissantes construites dans les années 1950 et 1960. Comme ces unités ont continué de vieillir, nous avons investi plus de 82 millions de dollars en rénovations, y compris des travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique et la fonctionnalité, avec l'objectif de bien maintenir notre portefeuille.

Grâce au financement accru, nous avons une occasion unique de nous attaquer à la maintenance différée, d'améliorer la qualité de notre portefeuille de logements, et d'élargir notre capacité de mieux répondre aux besoins des membres des FAC et de leur famille. Cet élan apporte à la fois des promesses et des responsabilités. Pour en tirer le meilleur parti, nous devons renforcer la communication et la coordination entre toutes les équipes. Il faut de l'information claire et opportune de tous les niveaux de l'organisation pour pouvoir prendre des décisions d'investissement intelligentes. Maintenant, c'est à nous tous à l'ALFC de nous assurer que ces dollars sont dépensés là où ils sont le plus nécessaires.

Faire progresser l'intendance environnementale

L'ALFC a continué de renforcer son leadership en matière d'environnement grâce à une collaboration stratégique avec Ressources naturelles Canada (RNC), faisant progresser des initiatives axées sur l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et la planification fondée sur les données. Une

étape importante cette année a été la signature d'un protocole d'entente de deux ans pour commencer à intégrer l'ensemble du portefeuille de logements du ministère de la Défense nationale (MDN) à la plateforme RETScreen, un logiciel de gestion de l'énergie propre utilisé pour surveiller et analyser le rendement énergétique. Cela permettra un suivi plus efficace de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'une réduction des factures de services publics pour nos occupants. Enfin, l'ALFC a appuyé l'initiative [2 milliards d'arbres](#) menée par RNCan grâce à des projets de plantation à Trenton, à Shilo, à Wainwright, à Moose Jaw, et à Dundurn.

Nouveau système électronique d'établissement des priorités et d'attribution à la liste d'attente

Au cours de l'année financière 2024-2025, l'ALFC a instauré un nouveau système électronique d'établissement des priorités et d'attribution à la liste d'attente, entièrement harmonisé avec la Directive sur les logements actualisée, qui est entrée en vigueur le 1er décembre 2024. Auparavant gérée au niveau local, la liste d'attente est maintenant administrée par un système unique à l'échelle nationale. Le nouveau système permet d'effectuer un suivi en temps réel des listes d'attente et des catégories prioritaires, réduit le travail administratif manuel et améliore les capacités de production de rapports.

Renforcer notre culture d'excellence

En ces temps dynamiques et souvent incertains, la force de notre organisation réside dans nos employés. Je tiens à exprimer ma plus profonde gratitude à toute l'équipe de l'ALFC pour son engagement, son professionnalisme et sa concentration inébranlables. Notre dévouement à l'innovation n'est pas seulement un principe directeur, il est ancré dans tout ce que nous faisons. Grâce à notre partenariat avec Excellence Canada, nous continuons de favoriser une culture d'apprentissage, d'amélioration continue et de véritable changement. Après avoir obtenu la certification Platine pour la norme Excellence, innovation et bien-être, nous travaillons maintenant à obtenir l'Ordre d'excellence, la dernière étape de ce parcours. En investissant dans notre effectif et en favorisant un milieu de travail positif et axé sur la croissance, nous veillons à ce que l'ALFC demeure un employeur de choix et que notre équipe soit outillée pour gérer le plus grand portefeuille de logements du gouvernement du Canada.

La dernière année a été marquée par des progrès et des transformations pour l'ALFC. Le chemin à parcourir est ambitieux, mais nous le sommes aussi. Bien que de nombreuses incertitudes nous attendent, considérer les défis actuels comme un moment charnière pour adapter et améliorer nos services sera essentiel pour exceller dans notre mandat de soutien aux militaires et à leur famille, et pour contribuer à renforcer l'état de préparation des FAC. Grâce à de solides bases et à une vision claire, nous sommes bien placés pour faire face aux changements et profiter des occasions qui se présenteront à nous.



Paola Zurro

Cheffe de la direction
Agence de logement des Forces canadiennes



Le saviez-vous? L'ALFC adapte sa stratégie de logement afin de mieux refléter les changements démographiques et la diversité des structures familiales au sein des FAC, assurant ainsi que les solutions futures soient inclusives et résilientes.

02

À PROPOS DE L'AGENCE

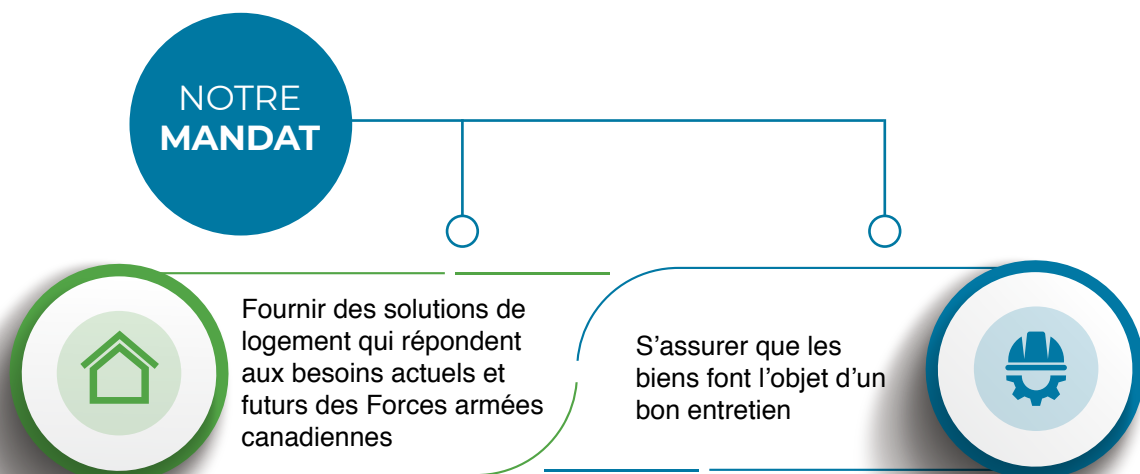
L'Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC) est un organisme de service spécial (OSS) établi en 1995 afin d'exécuter le Programme de logements résidentiels de la Défense. L'Agence fonctionne entièrement au sein du MDN et dispose de pouvoirs accrus et de souplesses administratives accordés en vertu de sa Charte d'OSS approuvée par le Conseil du Trésor, en contrepartie de niveaux de rendement et de résultats convenus. Les priorités stratégiques de l'Agence constituent le fondement de ses activités, tandis qu'un ensemble de valeurs fondamentales et de principes directeurs aident le personnel de l'ALFC à s'acquitter de son mandat et à faire progresser sa vision d'être un chef de file dans la fourniture de solutions variées et durables en matière de logement de l'État.

L'ALFC intègre la gestion des biens immobiliers avec la prestation de services de logement. Ses activités comprennent l'attribution de logements, la perception des frais de gîte, l'entretien des biens, la planification stratégique et la livraison des projets immobiliers. Les dépenses opérationnelles, y compris les travaux de réparation et d'entretien courants, sont financées par les recettes nettes tirées des frais de gîte perçus auprès des occupants, alors que les dépenses en immobilisations pour la construction de nouvelles installations et les rénovations sont financées par le Ministère.

Le statut d'OSS de l'ALFC est un catalyseur essentiel, car il permet à l'organisation de fonctionner avec davantage de souplesse et d'efficacité dans l'exécution de son mandat. Le statut d'OSS et les dispositions de la Charte donnent à l'ALFC l'occasion de se moderniser et d'innover.

Mandat, mission et vision

Le document [*Bâtir notre avenir : Plan stratégique 2025-2030 de l'Agence de logement des Forces canadiennes*](#) a présenté une mission, un mandat et une vision révisés qui renforcent l'engagement de l'ALFC de répondre aux besoins d'hébergement changeants des FAC. Cette orientation renouvelée renforce l'accent mis par l'Agence sur l'avenir et la souplesse dans la prestation d'un portefeuille diversifié et durable de solutions de logement qui contribuent à la qualité de vie des membres des FAC et de leurs familles.



NOTRE MISSION

Répondre aux besoins d'hébergement changeants des Forces armées canadiennes (FAC) et contribuer à la qualité de vie des membres des FAC et de leur famille.

NOTRE VISION

Être un chef de file dans la fourniture de logements de l'État diversifiés et durables.

Structure organisationnelle

L'ALFC entretient et exploite des logements de militaires à 27 emplacements situés sur des bases et des escadres des FAC à l'échelle du Canada. Le portefeuille de logements du MDN, qui appartient à l'État, comprend actuellement 11 734 unités de logements résidentiels, dans 6 821 immeubles résidentiels, dont beaucoup contiennent de nombreuses unités, comme des immeubles d'habitation et des duplex. Cela représente une part importante des bâtiments dans le portefeuille des biens immobiliers du MDN.

EMPLACEMENTS DES LOGEMENTS DU MDN



1 Bagotville 359	8 Gagetown 1 434	15 Moose Jaw 171	22 Trenton 548
2 Borden 675	9 Gander 70	16 Dundurn 28	23 Valcartier 710
3 Cold Lake 703	10 Goose Bay 231	17 North Bay 182	24 Wainwright 186
4 Comox 276	11 Greenwood 562	18 Ottawa 145	25 Winnipeg 474
5 Edmonton 504	12 Halifax 468	19 Petawawa 1 621	26 Yellowknife 189
6 Esquimalt 709	13 Kingston 473	20 Shilo 651	27 Iqaluit 3
7 Masset 6	14 Montréal 190	21 Suffield 175	

Programme de logements résidentiels de la Défense



Le Programme de logements résidentiels de la Défense offre des solutions de logement pour répondre aux besoins actuels et futurs des FAC dans les principales installations militaires du pays. Ce programme joue un rôle vital dans le soutien des opérations des FAC en offrant aux militaires et à leur famille des options de logement bien entretenues et prêtes à l'emménagement qui répondent aux besoins des militaires.

En 2017, le chef d'état-major de la défense a confirmé le besoin de logements de militaires pour soutenir le mode de vie unique des membres des FAC, particulièrement les nouvelles recrues et ceux qui suivent un entraînement prolongé. La mise à disposition de logements appartenant à l'État aide ces groupes à faire la transition vers la vie militaire, appuie la formation professionnelle et l'entraînement opérationnel et réduit le stress pour les familles de militaires. En plus des besoins opérationnels, l'ALFC appuie les postes isolés, les résidences désignées, les accords militaires étrangers et les secteurs où les options de logement sont limitées.

Le portefeuille actuel de logements est insuffisant pour répondre aux besoins des FAC, et présente des lacunes dans la quantité et la variété des ULR à certains endroits. Une analyse de 2018 a permis de cerner les difficultés en matière de logement pour des milliers de membres des FAC et a recommandé une intervention à plusieurs niveaux, y compris de nouvelles constructions, des changements aux politiques, une rémunération et d'autres formes de soutien.

Le portefeuille de logements résidentiels du MDN offre la proximité avec le travail, l'accès aux commodités et une communauté solidaire. La majeure partie du portefeuille de logements se compose de maisons de trois et quatre chambres construites dans les années 1950 et 1960; au 31 mars 2025, plus de 86 % des demandes concernent des logements d'une ou deux chambres, ce qui souligne un besoin clair et croissant de logements de petite taille. L'élargissement de la diversité des options de logement et le maintien de l'état général du portefeuille demeurent des priorités centrales.

Priorités stratégiques

Bâtir notre avenir : le Plan stratégique 2025-2030 répond à un environnement exigeant, incertain et en constante évolution, ainsi qu'à ses répercussions sur les besoins en logement de la communauté militaire. Il s'aligne sur les priorités gouvernementales tout en améliorant l'efficacité opérationnelle. Ce plan trace également la voie pour que l'ALFC devienne un chef de file dans l'offre de solutions de logement diversifiées et durables de l'État.

Dans le cadre de ce plan, l'ALFC a établi les quatre priorités stratégiques suivantes, chacune appuyée par des objectifs stratégiques pour guider la mise en œuvre.

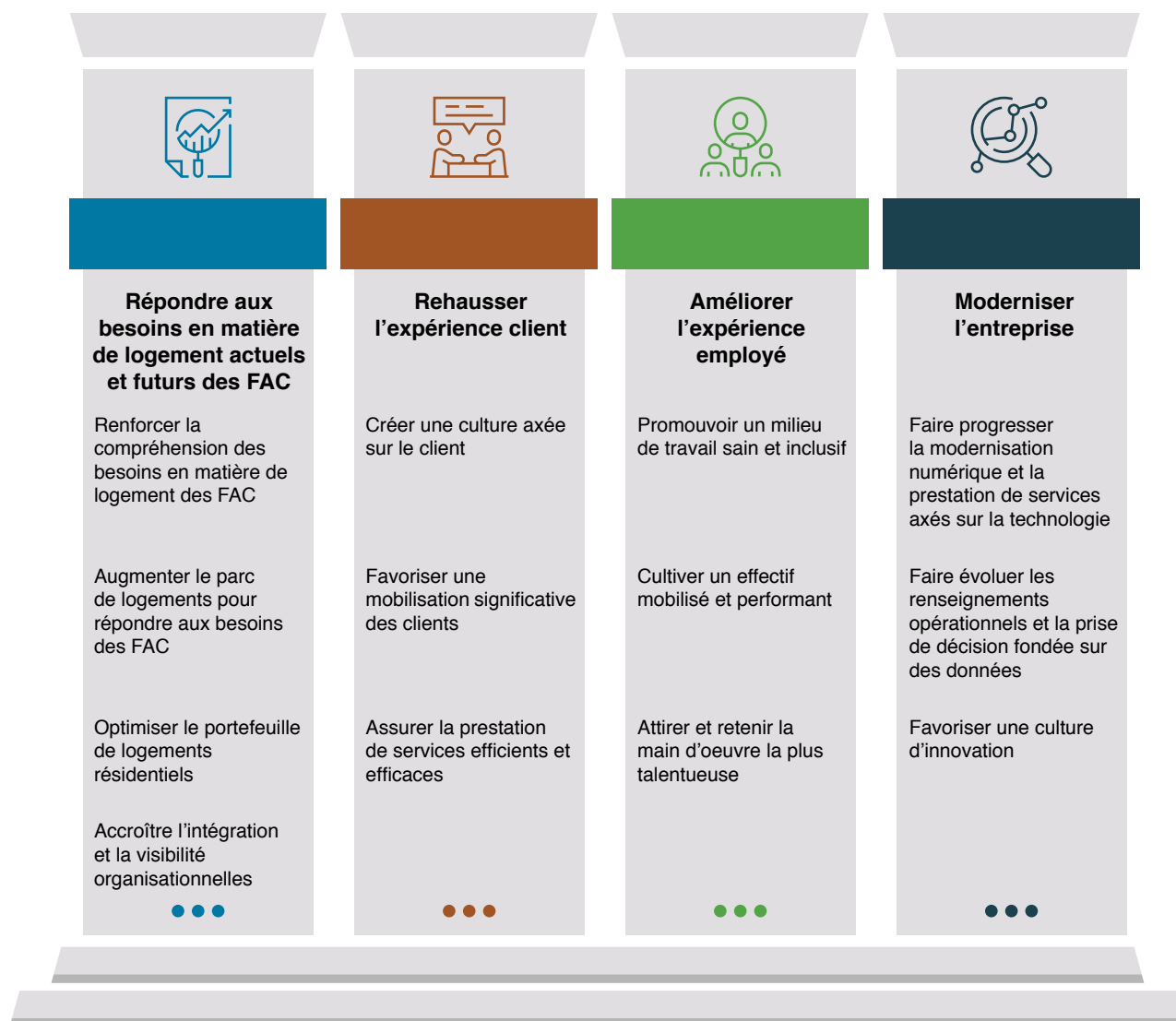


Figure 1 : Priorités et objectifs stratégiques de l'Agence de logement des Forces canadiennes – Cette figure décrit les quatre priorités stratégiques et les objectifs connexes qui guident la mise en œuvre du Plan stratégique 2025-2030 de l'ALFC.

03

OBTENIR DES RÉSULTATS



Répondre aux besoins en matière de logement actuels et futurs des FAC

Notre Nord, fort et libre et fonds d'immobilisations

En avril 2024, le gouvernement du Canada a présenté [*Notre Nord, fort et libre : Une vision renouvelée pour la défense du Canada*](#), conçue pour répondre aux nouvelles menaces mondiales et renforcer la souveraineté du Canada, en particulier dans l'Arctique. S'appuyant sur la politique Protection, Sécurité, Engagement (PSE), Notre Nord, fort et libre (NNFeL) établit une orientation stratégique pour moderniser les capacités de défense, renforcer le soutien aux membres du personnel militaire et à leur famille et améliorer la disponibilité opérationnelle dans tous les domaines.

Dans le cadre de NNFeL et du budget de 2024, un financement de 1,4 milliard de dollars sur 20 ans a été alloué à la construction et à la rénovation de logements militaires partout au Canada. Cet effort comprend des cibles pour la construction de 1 400 nouvelles ULR et la rénovation de 2 500 logements existants. Ce financement permettra à l'ALFC d'accélérer la construction de nouvelles ULR et arrive à un moment où le Canada est aux prises avec une crise du logement. Ces efforts sont complétés par des partenariats stratégiques avec des organisations des secteurs public et privé, qui appuient des solutions de rechange pour compléter la construction traditionnelle. L'augmentation de l'offre de logements sur les bases non seulement améliore l'accès pour les familles des militaires, mais contribue également à atténuer la pression sur la demande de logements dans les collectivités environnantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de défense mise à jour, l'ALFC a instauré deux nouveaux indicateurs de rendement au cours de l'année financière (AF) 2024-2025.

Indicateur	Prévision	Résultats réels de l'AF 2024-2025
Nombre d'unités de logement résidentiel nouvellement construites achevées	0	0
Nombre d'unités de logement résidentiel rénovées achevées	461	502



Le saviez-vous? En tant qu'organisme de service spécial doté d'une autonomie opérationnelle, l'ALFC est pleinement intégrée au sein du MDN et agit comme fournisseur de logement dédié pour les membres des FAC et leur famille.

Au cours de l'AF 2024-2025, l'ALFC a officiellement mobilisé son programme de construction à neuf endroits prioritaires, marquant le début d'un effort pluriannuel visant à élargir et à moderniser son portefeuille de logements. Le programme comprend une combinaison de types de logements adaptés à l'évolution démographique et aux besoins des ménages des membres des FAC. La construction des six premiers bâtiments à Edmonton, totalisant 36 ULR, a commencé au début de l'année budgétaire et devrait se terminer d'ici la fin de l'AF 2025-2026. Des progrès importants ont également été réalisés en ce qui concerne les activités préalables à la construction dans les autres sites prioritaires.

Au cours de l'AF 2024-2025, l'Agence a effectué 502 rénovations, dépassant considérablement son objectif annuel de 250. Dans le cadre de l'examen annuel du programme de l'ALFC, 461 ULR ont fait l'objet d'une approbation de rénovations et 41 logements supplémentaires ont été ajoutés à divers projets tout au long de l'année, au fur et à mesure que les occasions se présentaient, pour un total de 502 rénovations. Il s'agissait notamment de 310 rénovations extérieures, 160 rénovations intérieures et 32 rénovations intégrales.



Cadre ministériel des résultats

La Politique sur les résultats décrit les exigences fondamentales de la redevabilité fédérale en ce qui concerne la mesure et l'évaluation du rendement. Elle souligne l'importance des résultats dans l'orientation des décisions de gestion, l'affectation des ressources et la garantie de la transparence au moyen de rapports publics. Le Cadre ministériel des résultats (CMR) présente un aperçu stratégique du mandat du ministère de la Défense nationale (MDN), décrivant ses principales responsabilités et ses objectifs de rendement. Ce cadre aide la population canadienne et les parlementaires à comprendre les activités de l'ALFC, les résultats attendus et la façon dont le succès sera mesuré.

L'Agence fait le suivi des indicateurs de rendement suivants et en rend compte une fois par année :

Indicateur	Cible	Résultats réels AF 2023-2024	Résultats réels AF 2024-2025
Mesure dans laquelle les logements résidentiels ont été maintenus (évaluation de l'état moyen à l'échelle nationale)	Au moins 3	3,25	3,12
Nombre d'unités de logement résidentiel dont l'état a été jugé « inférieur à la moyenne »	Au plus 1 635	1 445	2 361
Occupation nette des unités de logement résidentiel	Au moins 88 %	90 %	89 %

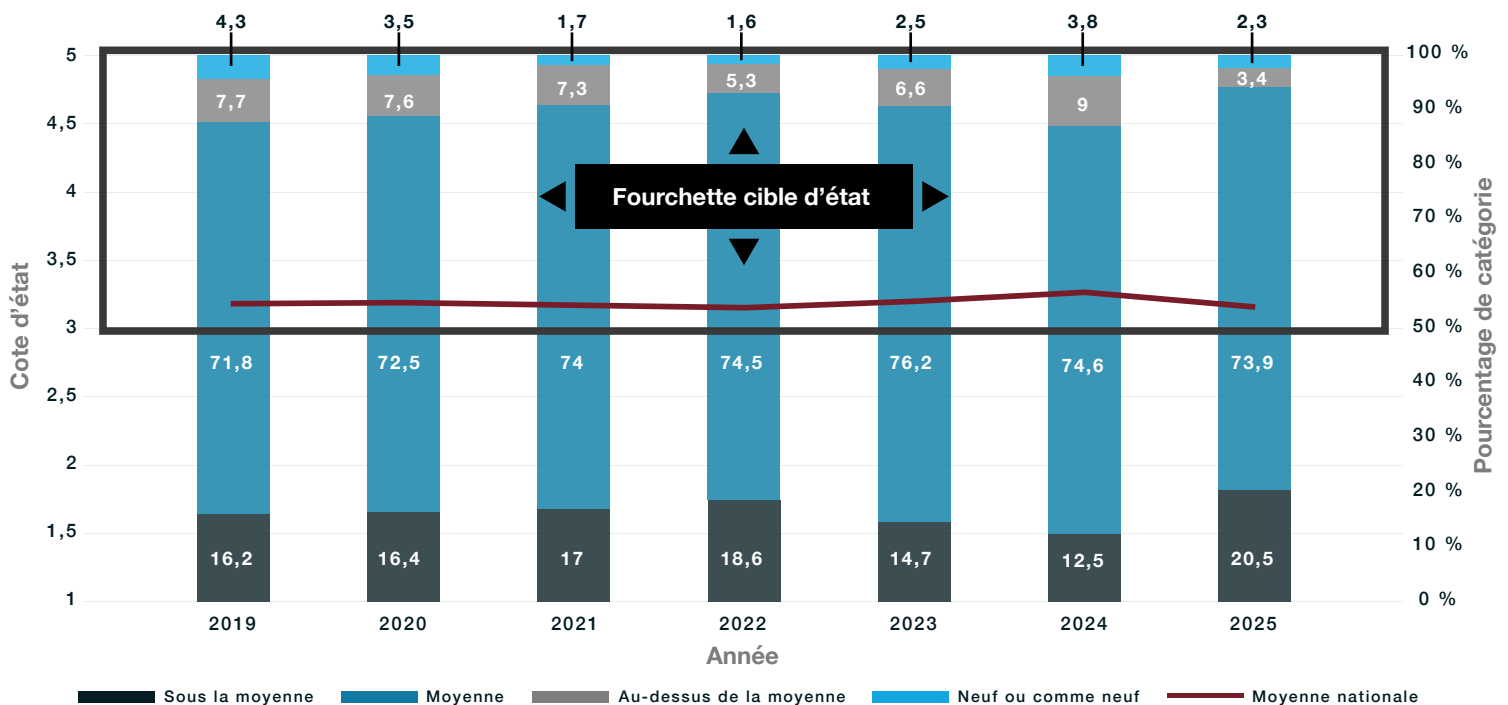
Au cours de l'AF 2024-2025, la cote nationale d'évaluation de l'état a légèrement diminué, passant de 3,25 à 3,12, ce qui reflète le vieillissement continu des composantes du portefeuille. Cette cote demeure dans la fourchette cible que l'ALFC s'efforce de maintenir. Étant donné que la plupart des unités de logement résidentiel (ULR) ont été construites dans les années 1950 et 1960, l'atteinte et le maintien d'un état moyen, c'est-à-dire une cible de 3 sur 5, est à la fois réaliste et approprié. Cela indique que les maisons sont entretenues selon des normes satisfaisantes grâce à l'entretien courant et aux améliorations planifiées. Les cotes d'état sont axées sur l'état physique des ULR, mais elles ne tiennent pas compte d'autres améliorations telles que l'efficacité énergétique ou la modernisation, ce qui n'en fait qu'une partie d'une vue d'ensemble plus générale de la gestion des actifs.



Le saviez-vous? Les frais de gîte perçus auprès des occupants financent toutes les opérations de l'ALFC, tandis que les fonds d'immobilisations sont nécessaires pour les nouvelles constructions et les projets de recapitalisation.

En 2025, l'Agence a détecté et corrigé un problème de processus, ce qui a entraîné un nombre supérieur à la normale de composantes déclassées. Il s'en est ensuivi une augmentation notable du nombre d'ULR dont l'état a été jugé « inférieur à la moyenne », qui est passé de 1 445 logements au cours de l'AF 2023-2024 à 2 361 logements au cours de l'AF 2024-2025, un chiffre bien au-dessus de la cible de 1 635. Bien que ce changement soit notable, il donne une image plus précise des composantes vieillissantes du portefeuille. L'ALFC continue de maintenir le portefeuille, et cet enjeu n'a plus d'incidence sur les rapports futurs. L'ALFC continuera d'accorder la priorité aux ULR dont la cote d'état est inférieure à la moyenne afin de ramener le portefeuille en conformité avec les cibles. Ces interventions ciblées, réalisées dans le cadre de programmes de cycle de vie et de rénovations mineures d'immobilisations, favoriseront l'amélioration de la fonctionnalité, de la sécurité, de la conformité réglementaire et de la durabilité à long terme dans l'ensemble du portefeuille de logements.

Ventilation de l'état des ULR par catégorie



Le taux d'occupation net est un indicateur de rendement qui reflète l'utilisation globale des ULR dans l'ensemble du portefeuille de l'ALFC. Au cours de l'AF 2024-2025, le taux d'occupation net était de 89 %, légèrement inférieur au résultat de 90 % de l'année antérieure, mais toujours supérieur à l'objectif de 88 %. Le maintien d'un taux d'occupation net élevé demeure une priorité, compte tenu de la forte demande de logements militaires. Parallèlement, l'ALFC doit trouver un équilibre entre cette priorité et la nécessité de maintenir ses actifs par des rénovations planifiées et des travaux de gestion du cycle de vie, qui nécessitent la mise hors service temporaire de certains logements. Les rapports officiels au ministère ont commencé au cours de l'année financière en cours, et l'ALFC continuera de surveiller cet indicateur chaque année pour s'assurer qu'une proportion importante d'unités disponibles demeurent activement utilisées.



Initiatives de développement durable

L'ALFC a continué de faire progresser son programme de développement durable grâce à des partenariats stratégiques avec RNCAN, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique, la réduction des émissions et la prise de décisions fondées sur des données.

La lettre d'entente en cours avec CanmetÉNERGIE de RNCAN, renouvelée annuellement depuis 2019, a soutenu un large éventail d'initiatives au cours de l'année financière. Cette collaboration a considérablement évolué, passant d'un soutien technique à une gamme complète d'activités. Parmi les principales initiatives, mentionnons l'évaluation de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans l'ensemble du portefeuille de logements de l'ALFC, le recensement des possibilités de réduction des émissions et l'intégration des exigences de rendement énergétique des bâtiments dans les normes de conception de l'ALFC. Le partenariat a également soutenu la mise en œuvre de rénovations énergétiques à Esquimalt, à Trenton et à Valcartier, et a contribué à l'élaboration d'un cours de formation en sciences du bâtiment pour le personnel de l'ALFC. De plus, RNCAN a fourni des examens techniques de la conception des projets et des conseils sur le suivi de la consommation d'énergie et l'intégration à RETScreen.

Afin de renforcer encore les capacités de données de l'ALFC, un nouveau protocole d'entente de deux ans a été signé avec CanmetÉNERGIE Varennes de RNCAN au cours de l'AF 2024-2025. Cette initiative vise à intégrer le portefeuille de 11 734 ULR de l'ALFC à la plateforme RETScreen. RETScreen est un outil logiciel développé par RNCAN qui aide les organisations à suivre et à analyser la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et d'autres mesures de durabilité dans leurs bâtiments. L'intégration permettra à l'ALFC de surveiller l'effet des améliorations énergétiques au fil du temps, d'accéder à des modèles énergétiques de base et à des calculs de GES pour les rapports annuels, et de suivre des mesures de durabilité générales comme l'eau et les déchets, au fur et à mesure que les données seront disponibles.

L'ALFC a continué de moderniser et d'écologiser son parc de véhicules. S'appuyant sur les efforts des années précédentes, l'Agence a élargi son utilisation des véhicules électriques hybrides rechargeables (VEHR) en recevant quatre nouveaux VEHR au cours de l'année financière, ainsi que quatre modèles monocarburant. L'ALFC a notamment intégré son premier véhicule zéro émission (VZE) entièrement électrique, marquant une étape importante dans sa transition vers un transport à faibles émissions. À la fin de l'année financière, le parc de l'ALFC comptait 81 véhicules répartis sur 24 sites, et un mélange croissant de modèles hybrides et électriques. Ces ajouts reflètent l'harmonisation de l'ALFC avec les objectifs fédéraux d'écologisation et ses efforts soutenus pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations.

Ensemble, ces initiatives reflètent l'engagement de l'ALFC à l'égard de la planification de la durabilité fondée sur des données probantes et de l'amélioration continue du rendement environnemental dans l'ensemble de son portefeuille de logements et de ses activités opérationnelles.



Le saviez-vous? En 2017, le chef d'état-major de la Défense a confirmé le besoin de logements militaires pour soutenir les membres des FAC, en particulier les nouveaux arrivants et ceux en formation prolongée, afin de faciliter leur transition vers la vie militaire et de réduire le stress familial.

Approvisionnement auprès des entreprises autochtones

En collaboration avec Construction de Défense Canada (CDC), l'ALFC a attribué 3,14 % des contrats à des entreprises autochtones cette année, ce qui est inférieur à l'objectif de 5 %. Pour améliorer ces résultats, l'Agence travaille activement avec CDC et SPAC pour améliorer la sensibilisation et la mobilisation des communautés autochtones.

Les initiatives actuelles visant à établir des offres à commandes à 19 endroits comprennent des composantes autochtones, et l'ALFC continue de collaborer avec Soutien en approvisionnement Canada (SAC) pour faire progresser des stratégies d'approvisionnement inclusives. L'ALFC s'est engagée à établir des partenariats respectueux et à long terme avec les entreprises et les communautés autochtones, et est convaincue que ses efforts continus mèneront à des résultats d'approvisionnement plus efficaces et représentatifs.





Rehausser l'expérience client

Au cours de l'AF 2024-2025, l'ALFC a poursuivi ses efforts pour améliorer l'expérience de logement de ses occupants, guidée par son engagement stratégique à rehausser l'expérience client.

L'Agence a progressé dans l'amélioration du programme de service à la clientèle en améliorant le processus de règlement des plaintes et en élargissant les canaux de rétroaction. Les initiatives liées à l'élargissement des canaux de rétroaction comprenaient :

- la distribution continue de bulletins d'information saisonniers;
- la création de nouveaux avis aux occupants pour les informer des changements de politique;
- la publication de gabarits normalisés de courriels de gestion de l'occupation pour favoriser une communication uniforme entre tous les sites;
- de nouvelles affiches sur lesquelles figurent les vedettes de l'ALFC et des codes QR qui permettent aux occupants d'accéder rapidement aux services en ligne;
- la mise en place d'un nouveau système téléphonique qui convertit les messages vocaux des occupants en courriels envoyés directement à la boîte de réception du service à la clientèle.

La prestation de services de logement uniformes et de haute qualité est demeurée une priorité absolue pour l'ALFC au cours de l'AF 2024-2025. L'Agence a renforcé sa surveillance en assurant un suivi régulier du rendement des entrepreneurs au moyen d'outils de production de rapports automatisés, qui mettaient particulièrement l'accent sur la rapidité d'exécution des travaux. Ces outils de production de rapports fournissent au personnel du Centre de services de logement des données claires et en temps réel, ce qui lui permet de cerner et de résoudre rapidement les problèmes de rendement. De plus, les occupants ont été priés d'évaluer leur satisfaction à l'égard des travaux effectués. Ensemble, ces renseignements ont appuyé les efforts de l'ALFC pour répondre plus efficacement aux préoccupations et accroître la satisfaction générale à l'égard des services de logement.

L'ALFC continue de favoriser une culture dans laquelle chaque membre de l'équipe accorde la priorité à l'expérience client. Grâce à des ateliers internes, à une cartographie du parcours et à des programmes de reconnaissance, des valeurs centrées sur le client sont intégrées dans toute l'organisation. Cette orientation culturelle continue permet au personnel de favoriser des interactions bidirectionnelles constructives avec les occupants, créant ainsi une expérience de service à la clientèle plus positive et uniforme à chaque point de contact.



Le saviez-vous? Une réduction temporaire des frais de gîte peut être demandée si un problème d'entretien majeur dans un logement du MDN demeure non résolu pendant plus de 30 jours après avoir été signalé par écrit, et que le retard est hors du contrôle de l'occupant.



Améliorer l'expérience employé

En réponse à la forte demande opérationnelle, 42 nouveaux employés se sont joints à l'ALFC au cours de l'année. Cet afflux de nouveaux talents a contribué à une augmentation nette de 14 postes équivalents temps plein (ETP), ce qui reflète la croissance stratégique de l'Agence. De plus, l'ALFC a soutenu le développement des futurs talents en embauchant 41 étudiants dans le cadre du Programme fédéral d'expérience de travail étudiant (PFETE) et des programmes d'alternance travail-études. Ces étudiants ont apporté de nouvelles perspectives et apporté une contribution utile au travail de l'Agence dans diverses régions et fonctions.

L'ALFC a également continué d'investir dans le développement de son effectif, en mettant particulièrement l'accent sur la gestion du changement. Des efforts de formation ciblés tout au long de l'année ont permis aux gestionnaires d'acquérir les connaissances et de recevoir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les changements organisationnels avec efficacité dans l'ensemble de l'Agence. Cette démarche a aidé l'ALFC à gérer plusieurs initiatives de changement clés, y compris la restructuration de sa division Gestion des logements de trois à quatre régions.



Moderniser l'entreprise

L'ALFC a fait progresser sa modernisation numérique et sa prestation de services axés sur la technologie, conformément à l'Ambition numérique du gouvernement du Canada et à la mise à jour de la politique de défense du MDN. Grâce à des investissements stratégiques dans les activités de planification de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI-TI), comme la planification de l'innovation, l'harmonisation organisationnelle, la configuration technique et le perfectionnement des compétences, l'ALFC a jeté les bases de changements plus visibles, comme de nouveaux outils numériques, des flux de travail automatisés et des canaux de service à la clientèle améliorés, afin de moderniser ses activités opérationnelles en vue de mieux soutenir les membres des FAC et leurs familles.

À l'appui de cette transformation, l'ALFC a entrepris des activités clés de découverte, des activités fondamentales et des activités de planification visant à permettre l'adoption future de plateformes infonuagiques, à intégrer une automatisation accrue dans les processus opérationnels et à améliorer l'analyse et la numérisation des données dans les canaux de service à la clientèle.

Dans le cadre des efforts de modernisation en cours, l'ALFC a instauré un nouveau système électronique d'établissement des priorités et d'attribution à la liste d'attente, qui est devenu obligatoire dans tous les sites à l'automne 2024 pour coïncider avec la mise en œuvre de la Directives sur les logements actualisée. Auparavant gérée au niveau local, la liste d'attente est maintenant administrée par un système unique à l'échelle nationale. Le système améliore la capacité de l'ALFC à gérer l'attribution des logements en permettant d'effectuer un suivi en temps réel des listes d'attente et des catégories prioritaires, en réduisant le travail administratif manuel et en améliorant les capacités de production de rapports. Ces améliorations aident à rationaliser les opérations et à fournir des données plus précises pour appuyer la planification et la prise de décisions dans l'ensemble du portefeuille.

Ces efforts ont jeté les bases de la prochaine phase de mise en œuvre, qui mettra l'accent sur les mesures concrètes visant à améliorer l'efficacité opérationnelle, à soutenir la prise de décisions fondées sur les données et à améliorer l'expérience client globale.

Projets en vedette

Avancement des travaux de construction à Edmonton

L'ALFC a la fierté de se trouver à la tête d'un changement transformateur dans l'infrastructure de logement fédérale grâce à la construction de six immeubles d'appartements prêts à atteindre la carboneutralité à la Base des Forces canadiennes (BFC) Edmonton. Ces immeubles, qui contiennent chacun six logements de deux chambres, représentent les premiers immeubles résidentiels prêts à atteindre la carboneutralité construits par un organisme fédéral au Canada, établissant une nouvelle norme en matière de logements durables de l'État. La construction des six immeubles à six logements à Edmonton a commencé au printemps 2024 et progresse bien, et devrait se terminer d'ici la fin de l'année financière 2025-2026.

Conçus pour répondre au niveau 4 du Code national du bâtiment, ce qui signifie qu'ils seront au moins 40 % plus écoénergétiques qu'une nouvelle construction typique, ces immeubles dotés d'une isolation avancée, d'une construction étanche à l'air et de systèmes hautement écoénergétiques sont conçus pour réduire considérablement la consommation d'énergie et les coûts mensuels des services publics pour les occupants. Chaque logement comprendra des prises pour véhicules électriques, et les bâtiments sont conçus pour permettre l'installation future de panneaux solaires et d'autres mesures de réduction de la consommation d'énergie.

Conformément à la publication de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) du Conseil du Trésor et de la [Stratégie de la Défense sur le climat et la durabilité](#), le projet d'appartements à Edmonton est le premier de nombreux projets à atteindre des normes d'efficacité énergétique plus élevées. Ces conceptions sont importantes pour les plans de construction de l'ALFC, car elles seront adaptées à de futurs immeubles de six logements sur d'autres sites, ce qui aidera à développer des logements écoénergétiques à l'échelle nationale et à réduire les factures de services publics des occupants.



Image 1: Le point sur les travaux de construction à Edmonton, janvier 2025.



Image 2: Le point sur les travaux de construction à Edmonton, février 2025.

Transfert d'unités de logement résidentiel à Yellowknife

Le 1^{er} novembre 2024, l'ALFC a officiellement ajouté 189 ULR à Yellowknife à son portefeuille national. À la suite d'un transfert administratif qui a demandé des années de préparation, le MDN a acquis les logements appartenant à l'État auprès de SPAC, qui a mis fin aux opérations de logements au nom du gouvernement du Canada dans la région. Ce transfert a marqué un changement important, non seulement pour le portefeuille de logements de l'Agence, mais aussi pour les occupants qu'elle dessert au nord du 60^e parallèle, notamment son rôle dans le soutien des opérations des FAC liées à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Sur les 189 ULR acquises, l'ALFC gère 186 logements pour les occupants. Les trois autres logements servent à des fins différentes : l'un est utilisé comme quartier du MDN, un autre comme bureau local du Centre de ressources pour les familles des militaires (CRFM) et le troisième est en cours de rénovation et servira de bureau local de l'ALFC. Les Opérations immobilières du sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) [SMA(IE)] géreront ces trois logements.

L'ALFC a réussi à assurer une transition harmonieuse et des services de logement ininterrompus aux membres des FAC et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et à leur famille qui vivent déjà dans les ULR. Étant donné que la GRC a toujours besoin de logements à Yellowknife, l'Agence a obtenu une entente avec le service de police national afin d'attribuer et de gérer 65 ULR pour le personnel de la GRC à Yellowknife, de sorte que leurs besoins en matière de logement soient comblés en même temps que ceux de la communauté des FAC.

De nombreuses équipes ont déployé des efforts incroyables à l'échelle de l'Agence et ont travaillé sans relâche pour que ce transfert se déroule le plus harmonieusement possible. Ce transfert aurait été impossible sans le soutien des divers partenaires et intervenants au sein du SMA(IE), l'équipe de commandement de la Force opérationnelle interarmées (Nord) et le Bureau du conseiller juridique du MDN et des FAC.

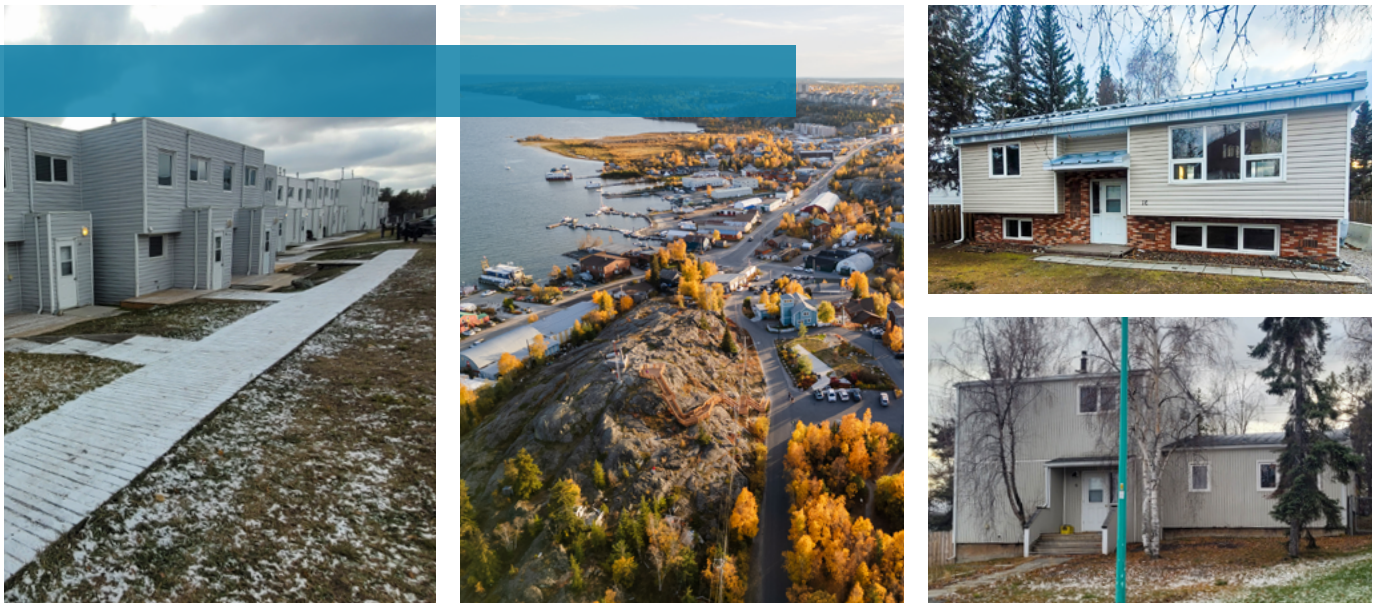


Image 3: Nouvelles ULR appartenant à l'État à Yellowknife gérées par l'ALFC au nom du MDN, et vue aérienne de la baie de Yellowknife et de la vieille ville en automne.

Le point sur l'initiative de plantation d'arbres

L'ALFC a poursuivi son partenariat avec RNCan pour soutenir la plantation d'arbres dans les sites résidentiels partout au Canada. Dans le cadre de l'engagement à planter 2 milliards d'arbres du gouvernement du Canada, l'ALFC a planté un total de 7 043 arbres depuis le début de l'initiative en mai 2022.

Au cours de l'AF 2024-2025, l'ALFC a planté 2 291 arbres aux Centre de services de logement (CSL) de Moose Jaw et de Shilo. L'an prochain, la plantation d'arbres est prévue au CSL de Shilo, à Petawawa et à Montréal, marquant ainsi la dernière année de participation de l'ALFC au programme 2 milliards d'arbres. La participation à ce programme a aidé l'ALFC à contribuer aux objectifs de la Stratégie pour un gouvernement vert, en réduisant la pollution sonore et l'érosion des sols, en fournissant de l'ombre et des brise-vents aux ULR et en appuyant le bien-être et la satisfaction des occupants.



Image 4: Mélange d'arbres à feuilles caduques et de conifères plantés à la BFC Moose Jaw pour soutenir la biodiversité, l'augmentation de la productivité et la séquestration du carbone.

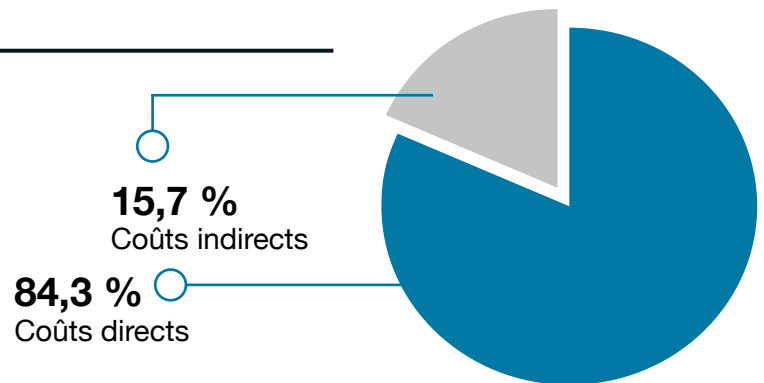


Image 5: L'un des arbres plantés dans le jardin d'une ULR comme mesure visant à améliorer l'esthétique du site, la qualité de l'air et le bien-être général des occupants.



Le saviez-vous? L'ALFC offre également des services de logement pour les postes isolés, les résidences désignées, les ententes militaires étrangères et les régions où les options de logement sont limitées.

04

DISTRIBUTION
DES FONDS

Coûts directs		Coûts indirects	
41,7 %	Immobilisations et amélioration Travaux de construction et de réfection, ou travaux visant à améliorer un bien.	7,4 %	Salaires opérationnels Salaires du personnel des Centres de services de logement.
20,9 %	Cycle de vie et entretien Activités qui maintiennent la durée de vie utile du bien ou de ses composants (p. ex. remplacement de la toiture, du revêtement ou du générateur d'air chaud).	6 %	Salaires de l'organisation Salaires du personnel du siège social.
10,1 %	Réparations Activités qui visent à résoudre les pannes et les défaillances du bien, ou à intervenir en cas d'événement imprévu (réparation de structures en béton, de systèmes électriques, de la plomberie ou de systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air).	1,9 %	Dépenses générales de l'organisation Location de bureaux, services publics, fournitures, formation, services professionnels, déplacements des employés du siège social, études de marché et plans stratégiques pour chaque site.
11,5 %	Gestion des logements Activités directement liées à l'entretien régulier ou périodique des logements (p. ex. déneigement, tonte de pelouses, entretien général entre deux périodes de location) et à la gestion des logements vacants.	0,4 %	Dépenses générales des Centres de services de logement Activités récurrentes nécessaires aux activités des bureaux des sites (p. ex. location de bureaux, services publics, fournitures, formation et déplacements des employés des Centres de services de logement).
0,1 %	Démolition Activités liées à l'aliénation de logements autres que des immobilisations.		

05

ÉTATS FINANCIERS

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 et toute l'information que renferme ces états incombe à la direction de l'ALFC. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables énoncées à la note 2 des états, sur une base conforme à celle de l'exercice précédent.

La direction est responsable de l'intégrité et l'objectivité de l'information contenue dans ces états financiers. Une partie de cette information repose sur les évaluations et le jugement de la direction, autant qu'elle sache, et tient dûment compte des critères d'importance. Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de rapports, la direction tient un ensemble de comptes offrant une image centralisée des activités financières de l'Agence. L'information financière soumise dans la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport sur les résultats ministériels du ministère de la Défense nationale (MDN) est conforme à ces états financiers.

La direction se charge en outre de maintenir un système efficace de contrôle interne des rapports financiers conçu pour garantir, dans la mesure du raisonnable, que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les transactions sont dûment autorisées et enregistrées, conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et aux autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction s'efforce aussi de garantir l'intégrité et l'objectivité des données de ses états financiers par la sélection, la formation et le perfectionnement d'un personnel qualifié, par une organisation garantissant une division appropriée des tâches et par des programmes de communication visant à faire en sorte que les règlements, les politiques, les normes et les pouvoirs de la direction soient compris dans l'ensemble de l'Agence.

Les états financiers de l'ALFC n'ont pas été vérifiés.

Approuvé par :



Paola Zurro, ing., P.Eng.
Cheffe de la direction,
Agence de logement des Forces canadiennes



Anthony Soares, CPA, CA
Directeur général,
Finances, approvisionnements et gestion des
ressources

Date: 26 août 2025

État de la situation financière (non vérifié)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	73 179	72 285
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	1 656	1 554
Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 5)	235 983	221 731
Avantages sociaux futurs (note 6)	689	704
Total des passifs	311 507	296 274
Actifs financiers		
Comptes débiteurs (note 7)	179	255
Actifs financiers totaux	179	255
Dette nette	311 328	296 019
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 8)	664 172	588 210
Actifs non financiers totaux	664 172	588 210
Situation financière nette	352 844	292 191

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Paola Zurro, ing., P.Eng.
Cheffe de la direction,
Agence de logement des Forces canadiennes



Anthony Soares, CPA, CA
Directeur général,
Finances, approvisionnements et gestion des
ressources

Date: 26 août 2025

État des résultats et de la situation financière nette (non vérifié)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Dépenses		
Planification stratégique pour le portefeuille de logements	2 328	812
Programmes sur les biens immobiliers	47 459	22 785
Programmes des activités relatifs aux logements et au service à la clientèle	113 871	104 811
Soutien au programme de logements pour les militaires, contrôle et coordination	11 967	11 406
Dépenses totales	175 625	139 814
Recettes		
Frais de gîte	115 917	107 595
Revenus divers	7 366	6 976
Revenus totaux	123 283	114 571
Net cost of operations	52 342	25 243
Financement du gouvernement et transferts		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	110 422	71 610
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	2 573	2 842
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(60 653)	(49 209)
Situation financière nette – début de l'année	292 191	242 982
Situation financière nette – fin de l'année	352 844	292 191

Information sectorielle (note 11).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la variation de la dette nette (non vérifié)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(60 653)	(49 209)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	111 149	63 489
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(27 845)	(14 537)
Rajustement des immobilisations corporelles	(7 342)	(16 753)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	75 962	32 199
Hausse (baisse) nette de la dette nette	15 309	(17 010)
Dette nette – début de l'année	296 019	313 029
Dette nette – fin de l'année	311 328	296 019

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025

(en milliers de dollars)	2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Activités d'exploitation		
Coût de fonctionnement net	52 342	25 243
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(27 845)	(14 537)
Rajustement des immobilisations corporelles	(7 342)	(16 753)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(2 573)	(2 842)
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	(76)	103
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(894)	4 141
Baisse (hausse) des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(102)	(202)
Baisse (hausse) des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(14 252)	13 036
Baisse (hausse) des avantages sociaux futurs	15	(68)
Encaisse utilisée par les activités d'exploitation	(727)	8 121
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	111 149	63 489
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	111 149	63 489
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	110 422	71 610

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Remarques liées à l'état financier (non vérifié)

1. Pouvoir et objectifs

L'ALFC a été créée en octobre 1995 à titre d'organisme de service spécial (OSS) provisoire du MDN. Elle a ensuite reçu le statut d'OSS permanent en mars 2004. Le MDN reçoit du Parlement le pouvoir de dépenser les revenus par l'entremise d'une loi de crédits. De plus, il assure le financement des activités d'exploitation de l'ALFC au moyen des recettes nettes en vertu d'un crédit générées par les frais de gîte perçus à même le portefeuille de logements et versés au crédit de la Défense. Par ailleurs, le programme d'immobilisations de l'Agence est financé grâce au crédit ministériel.

L'ALFC gère les logements contrôlés par l'État au nom du MDN, de façon à garantir que ces biens résidentiels, qu'ils soient occupés ou disponibles, sont entretenus selon des normes convenables. De plus, l'ALFC élabore et met en œuvre des plans pour répondre aux besoins futurs des membres des FAC en matière de logement.

Le Cadre ministériel des résultats est structuré par les cinq responsabilités essentielles et services internes suivants :

(a) Planification stratégique pour le portefeuille de logements – CMR 6.4.1

Mener les activités de planification du portefeuille stratégique et d'élaboration du programme; analyser et déterminer les besoins en matière de logement et émettre une orientation pour le programme.

(b) Programmes sur les biens immobiliers – CMR 6.4.2

Gérer les programmes de biens immobiliers qui sont des logements, y compris les programmes de construction, de réfection et d'amélioration d'unités de logement résidentiel (ULR), ainsi que les projets de rationalisation et d'aliénation du portefeuille de logements.

(c) Programmes des activités relatifs aux logements et au service à la clientèle – CMR 6.4.3

Gérer les logements ainsi que les programmes de cycle de vie des biens, de réparation et d'entretien. La gestion des logements comprend le paiement du déneigement, de la tonte du gazon, de l'entretien ménager, de l'aménagement paysager, du contrôle des animaux nuisibles ainsi que des services publics. Les travaux liés au cycle de vie comprennent le remplacement de composants ou d'assemblages majeurs en fin de vie utile ou presque à la fin de leur vie utile. Les réparations servent à remettre les biens endommagés ou usés dans leur état de fonctionnement normal.

Fournir des services de logement aux membres des FAC, y compris l'attribution de logements, l'établissement et la collecte des frais de gîte, la coordination des emménagements et déménagements, les relations avec la clientèle, les conditions d'occupation, les ententes liées aux permis et les demandes d'entretien.

(d) Soutien au programme de logements pour les militaires, contrôle et coordination – CMR 6.4.4

Gérer, contrôler et surveiller le programme de logements résidentiels de la Défense afin d'atteindre les résultats du programme attendus. Comprend les activités de soutien au programme telles que les services intégrés, la gestion financière, la planification, les approvisionnements, les services de ressources humaines, les services et l'infrastructure de TI, la gouvernance, la mesure du rendement, les rapports sur les relations et la gestion des partenariats ainsi que les conseils relatifs aux logements du MDN et des FAC.

(e) Recettes – CMR 6.4.5

Les revenus locatifs sont générés par les frais d'hébergement pour les unités de logement résidentiel (ULR) et les recouvrements divers, y compris les recouvrements pour dommages.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés en utilisant les conventions comptables gouvernementales énoncées ci-après, qui sont fondées sur les normes comptables pour le secteur public du Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisation de crédit net

L'ALFC reçoit du Parlement l'autorisation d'utiliser un crédit net, avec l'approbation d'une loi de crédits. Le crédit net constitue l'autorisation de dépenser les recettes générées afin de compenser les dépenses connexes.

L'Agence reçoit également un financement supplémentaire grâce au crédit ministériel pour offrir des activités dirigées par le MDN.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre tous les encaissements et décaissements, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les recettes nettes en vertu d'un crédit, plus les fonds supplémentaires utilisés au cours de l'exercice, à l'exclusion du montant des recettes non disponibles comptabilisées par l'Agence. Elle tient au délai qui s'écoule entre le moment où une transaction se répercute sur les crédits parlementaires et le moment où elle est traitée par l'entremise du Trésor.

(d) Recettes

Les recettes provenant de frais de gîte sont comptabilisées en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

Les autres recettes sont comptabilisées dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- (i) Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- (ii) Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et dentaires sont comptabilisés à titre de dépenses d'exploitation à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs**(i) Prestations de retraite**

Les employés civils admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), offert par plusieurs employeurs et administré par le gouvernement du Canada. Les contributions du Ministère au Régime sont facturées dans le compte de l'année où elles ont été engagées et représentent l'obligation ministérielle totale en vertu du Régime. La responsabilité du Ministère par rapport au Régime se limite à ses contributions.

(ii) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leur convention collective ou leurs conditions d'emploi. Ces indemnités s'accumulent à mesure que les employés effectuent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et les changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme d'indemnités de départ des employés a pris fin en 2012. Les employés touchés par ces changements ont obtenu l'option de recevoir immédiatement la totalité ou une partie des avantages gagnés jusqu'alors, ou de recevoir la valeur entière ou restante de ces avantages à la fin de leur service au sein de la fonction publique.

(g) Comptes débiteurs

Les comptes débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants qui sont prévus être réalisés; une provision est créée pour les comptes débiteurs dont le recouvrement est jugé incertain. Une provision pour créances douteuses représente la meilleure estimation possible de la direction des pertes probables dans les comptes débiteurs. La provision est déterminée en tenant compte d'une analyse de l'expérience des pertes antérieures et d'une évaluation des conditions actuelles.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 dollars sont comptabilisées selon leur coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire et étalé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, de la façon suivante :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Bâtiments (nouvelle construction)	40 ans
Bâtiments (amélioration)	20 ans
Travaux en cours	Une fois en service, selon la catégorie d'immobilisation
Véhicules	6 ans

(i) Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif environnemental pour la décontamination de lieux contaminés est comptabilisé lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une norme environnementale, la contamination dépasse la norme environnementale, le gouvernement est directement responsable ou accepte la responsabilité, on s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient abandonnés et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant. Le passif rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant requis pour décontaminer les lieux afin qu'ils respectent la norme minimale d'exploitation précédant leur contamination. Si la probabilité de la responsabilité du gouvernement n'est pas déterminable, un passif éventuel est indiqué dans les notes aux états consolidés.

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque tous les critères suivants sont remplis : il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service en rapport avec une immobilisation corporelle, l'opération ou l'événement passé donnant lieu au passif de mise hors service s'est produit, on envisage de renoncer aux avantages économiques futurs et il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause. Les coûts de mise hors service d'une immobilisation sont normalement inscrits à l'actif et amortis sur sa durée de vie utile résiduelle estimée. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations peut survenir en lien avec une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus utilisée de manière productive. Dans ce cas, le coût de la mise hors service d'immobilisations est comptabilisé en charges. L'évaluation du passif est la meilleure estimation par le gouvernement du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle. Lorsque les flux de trésorerie futurs nécessaires pour régler ou annuler le passif doivent s'étendre sur de longues périodes futures et sont estimables et prévisibles, il faut utiliser la technique de la valeur actuelle. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement et est associé au nombre estimatif d'années nécessaires pour achever la décontamination. Le passif comptabilisé est rajusté chaque année, au besoin, en fonction des rajustements de la valeur actuelle, de l'inflation, des nouvelles obligations, des variations des estimations de la direction et des coûts réels engagés.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment où les présents états sont préparés, la direction croit que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les obligations de décontaminer, le passif pour les avantages sociaux futurs, la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer considérablement des estimations. Les estimations de la direction sont révisées périodiquement, et les modifications nécessaires sont comptabilisées dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Les obligations liées à la mise hors service (OMHS) d'immobilisations sont comptabilisées et évaluées conformément aux normes comptables applicables. Il existe des incertitudes inhérentes à la définition et la quantification des obligations, à l'évaluation du calendrier et de l'ampleur des flux de trésorerie futurs, et à la détermination des taux d'actualisation appropriés. Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comptabilisées, présentées dans la note 5 de ces états financiers, peuvent faire l'objet de révisions au cours de périodes ultérieures, à mesure que de l'information supplémentaire est disponible et que le processus d'estimation est affiné. La direction continuera à évaluer et à mettre à jour les mesures si nécessaire en fonction des nouveaux développements et de l'évolution des circonstances.

(k) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations entre entités, sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les opérations entre entités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Les opérations entre entités sont comptabilisées sur une base brute et sont évaluées à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- (i) Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de charges sur une base brute et évalués à la valeur d'échange.
- (ii) Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit une portion de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de l'Agence pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou de la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice utilisées :

(en milliers de dollars)	2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	52 342	25 243
Rajustements pour les éléments affectant le coût de fonctionnement net, sans toutefois avoir une incidence sur les autorisations		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 8)	(27 845)	(14 537)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(2 573)	(2 842)
(Hausse) baisse des avantages sociaux futurs	15	(68)
Baisse (hausse) des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(14 252)	13 036
(Hausse) baisse des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(102)	(202)
Rajustements aux comptes créditeurs de l'année précédente	(3)	(27)
Rajustement des immobilisations corporelles	(7 342)	(16 753)
Autres rajustements	(829)	195
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais sans incidence sur les autorisations	(52 931)	(21 198)
Rajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	111 149	63 489
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	111 149	63 489
Autorisations de l'exercice utilisées	110 560	67 534

(b) Autorisations fournies et utilisées :

(en milliers de dollars)	2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	110 422	71 610
Revenus non disponibles pour dépenser		
Variation de la situation nette du Trésor		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	76	(103)
(Diminution) augmentation des créditeurs, charges à payer	894	(4 141)
Rajustements aux comptes créditeurs de l'année précédente	(3)	(27)
Autres rajustements	(829)	195
Autorisations de l'exercice utilisées	110 560	67 534

4. Créditeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente en détail les comptes créditeurs et les charges à payer de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Comptes créditeurs – autres ministères et organismes	5 318	5 658
Comptes créditeurs – parties externes	64 634	64 281
Total des créditeurs	69 952	69 939
Autres passifs	3 227	2 346
Total des créditeurs et charges à payer	73 179	72 285

5. Passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations comprennent :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Responsabilité en matière de décontamination des lieux contaminés	797	969
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	235 186	220 762
Total des passifs environnementaux et obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	235 983	221 731

(a) Décontamination de lieux contaminés

L'*Approche fédérale en matière de lieux contaminés* du gouvernement établit un cadre de gestion des lieux contaminés par une démarche fondée sur les risques. Dans le cadre de cette approche, le gouvernement a répertorié les lieux contaminés recensés dans les terres fédérales, permettant ainsi de les classer, de les gérer et de les enregistrer de manière uniforme. Cette approche systématique permet d'identifier les lieux où le risque est élevé, de manière à consacrer en priorité les ressources limitées à ceux qui présentent le plus grand risque pour l'environnement et la santé humaine.

L'Agence a relevé 12 ULR (contre 10 en 2023-2024) où une contamination peut exister et où une évaluation, une décontamination et une surveillance peuvent être nécessaires. L'Agence a enregistré un passif brut de 797 000 dollars (969 000 dollars en 2023-2024) pour ces ULR. Cette estimation du passif a été déterminée sur la base d'évaluations de lieux effectuées par des experts environnementaux qui ont examiné les résultats des évaluations de lieux et proposé des solutions de décontamination possibles.

Aucune autre ULR n'a été identifiée à ce jour et aucun passif n'a été comptabilisé. Les passifs seront déclarés dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée.

(b) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

L'Agence a enregistré des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour le désamiantage et l'enlèvement d'autres matières dangereuses dans les bâtiments.

Les changements dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Solde d'ouverture	220 762	233 728
Passifs encourus	1 474	-
Révisions des estimations	5 512	(20 011)
Charge de désactualisation*	7 438	7 045
Solde de clôture	235 186	220 762

* La charge de désactualisation correspond à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations en raison de l'écoulement du temps.

Les dépenses futures non actualisées pour les projets prévus qui constituent le passif, ajustées en fonction de l'inflation, sont de 431 824 000 dollars (433 083 000 dollars au 31 mars 2024).

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la disposition sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	2,46 à 3,27 %	3,29 à 4,53 %
Période d'actualisation et délai de règlement	De 3 à 46 ans	De 1 à 47 ans
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %

Les efforts continus de l'Agence concernant l'évaluation des lieux contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux et des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations supplémentaires.

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent en fonction d'une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq années consécutives les mieux rémunérées. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Tant les employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de la modification apportée à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions relatives au Plan d'action économique de 2012, les cotisants ont été divisés en deux groupes distincts, à savoir le groupe 1 pour les employés inscrits au Régime en date du 31 décembre 2012, et le groupe 2 pour les employés adhérant au Régime à partir du 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2024-2025 s'élève à 2 604 000 dollars (2 722 000 dollars en 2023-2024). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à 1,02 fois (1,02 fois pour 2023-2024) les cotisations des employés et, pour le groupe 2, à 1,00 fois (1,00 fois en 2023-2024) les cotisations des employés.

La responsabilité de l'Agence par rapport au Régime se limite à ses contributions. Les excédents ou les déficits actuariels sont comptabilisés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du Régime.

(en milliers de dollars)	2025	2024 (retraitement)
Charges de retraite	2 604	2 722

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employés de l'Agence étaient fondées sur l'admissibilité de l'employé, les années de service et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Toutefois, de 2011 à 2012, l'accumulation de l'indemnité de départ en cas de départ volontaire a cessé progressivement pour presque tous les employés. Les employés touchés par ces changements ont obtenu l'option de recevoir la totalité ou une partie des avantages gagnés jusqu'alors, ou de recevoir la valeur entière ou restante de ces avantages au moment de leur départ de la fonction publique.

Les changements dans les obligations au cours de l'exercice étaient les suivants :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Obligation au titre des indemnités – début de l'année	704	636
Dépenses pour l'année	126	90
Indemnités versées durant l'année	(141)	(22)
Obligation au titre des indemnités – fin de l'année	689	704

7. Comptes débiteurs

Le tableau ci-dessous présente en détail les soldes des comptes débiteurs de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Comptes débiteurs – parties externes	664	652
Comptes débiteurs – autres ministères et organismes	2	-
Moins : provision pour créances douteuses sur les débiteurs des parties externes	(487)	(397)
Comptes débiteurs nets	179	255

8. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente en détail le coût des immobilisations corporelles :

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'année	Rajustements	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde à la fin de l'année
Bâtiments et ouvrages					
Logements	617 382	103 755	18 986	-	740 123
Travaux en cours	192 051	(92 111)	91 766	-	191 706
Terrains	-	-	397	-	397
Véhicules	952	-	-	-	952
Immobilisations corporelles brutes	810 385	11 644	111 149	-	933 178

The following table presents details of the amortization of tangible capital assets and its net book value:

(en milliers de dollars)	Solde au début de l'année	Rajustements	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde à la fin de l'année	Valeur comptable nette	
						2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Bâtiments et ouvrages							
Logements	221 798	18 986	27 692	-	268 476	471 647	395 584
Travaux en cours	-	-	-	-	-	191 706	192 051
Terrains	-	-	-	-	-	397	-
Véhicules	377	-	153	-	530	422	575
Total	222 175	18 986	27 845	-	269 006	664 172	588 210

Les dépenses d'amortissement pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 s'élèvent à 27,845 millions de dollars (14,537 millions de dollars en 2023-2024).

Les biens immobiliers résidentiels gérés par l'ALFC ont été transférés à partir du MDN au moment de la création de l'Agence, avec une valeur d'acquisition nulle au lieu du coût historique des biens et de leur valeur entièrement amortie. Cela s'explique par le fait que le portefeuille de logements résidentiels avait plus de 50 ans et qu'il n'y avait pas d'information précise sur les coûts depuis cette époque.

9. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels l'Agence sera tenue d'effectuer des paiements dans le cadre de ses programmes de paiements de transfert ou au moment d'obtenir des biens ou services. Les principales obligations contractuelles pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable se résument comme suit :

(en milliers de dollars)	2025-26	2026-27	2027-28	2028-29 et par la suite	Total
Projets	112 578	48 032	10 510	-	171 120
Location-exploitation	1 262	873	301	-	2 436
Total	113 840	48 905	10 811	-	173 556

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés peuvent également inclure des personnes qui sont des membres clés du personnel de direction ou des membres de la famille proche de ces personnes et des entités sous le contrôle, ou le contrôle partagé, d'un membre clé du personnel de direction ou d'un membre de la famille proche de cette personne.

L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon des modalités commerciales normales. L'Agence n'a relevé aucune transaction importante dont la valeur aurait été différente si les parties n'étaient pas liées.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, aux services juridiques, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et à l'indemnisation des accidentés du travail. Ces services fournis sans frais ont été consignés dans l'état des résultats et de la situation financière nette de l'Agence comme suit :

(en milliers de dollars)	2025	2024
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	2 573	2 842

(b) Autres opérations entre apparentés

(en milliers de dollars)	2025	2024
Comptes créditeurs à d'autres ministères et organismes	5 318	5 658

Les charges et les revenus inscrits à la section b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits à la section a).

11. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle se fonde sur le Cadre ministériel des résultats (CMR) cité à la note 1 ainsi que sur les conventions comptables décrites dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 2. Le tableau suivant présente les charges engagées et les revenus générés pour le cadre de résultats principal, par article principal de dépense et par type principal de revenus. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Planification stratégique pour le portefeuille de logements	Programmes sur les biens immobiliers	Programmes des activités relatifs aux logements et au service à la clientèle	Soutien au programme de logements pour les militaires, contrôle et coordination	Recettes	2025	2024 (Note 12 – Retraitement)
Dépenses d'exploitation							
Salaires et avantages sociaux	850	1 061	19 708	7 666	-	29 285	32 392
Services professionnels et spéciaux	1 441	206	6 253	1 061	-	8 961	7 876
Entretien et réparations	-	(366)	74 347	64	-	74 045	58 938
Amortissement	-	46 724	-	-	-	46 724	23 122
Services publics, matériaux et fournitures	1	-	8 784	79	-	8 864	7 877
Logements	-	-	3 073	712	-	3 785	5 420
Voyages et réinstallation	36	11	442	222	-	711	636
Communications	-	-	26	168	-	194	196
Publicité, impression et services connexes	-	-	7	3	-	10	7
Équipement et autres locations	-	-	41	7	-	48	51
Autres services	-	-	1 903	281	-	2 184	2 111
Dépenses liées aux immobilisations corporelles	-	(180)	121	1 702	-	1 643	993
Créances irrécouvrables	-	-	(860)	-	-	(860)	115
Autres dépenses	-	3	26	2	-	31	80
Dépenses d'exploitation totales	2 328	47 459	113 871	11 967	-	175 625	139 814
Recettes							
Frais de gîte	-	-	-	-	115 917	115 917	107 595
Revenus divers	-	-	-	-	7 366	7 366	6 976
Revenus totaux	-	-	-	-	123 283	123 283	114 571
Coût de fonctionnement net	2 328	47 459	113 871	11 967	(123 283)	52 342	25 243

12. Rajustements aux résultats de l'année précédente

Au cours de la préparation des états financiers de 2024-2025, l'Agence a cerné deux rajustements importants à apporter aux chiffres de l'exercice précédent afin d'assurer l'exactitude et la transparence des rapports.

1. Obligations liées à la mise hors service (OMHS) d'immobilisations :

Au cours des exercices 2022-2023 et 2023-2024, les réductions du solde des OMHS associées aux immobilisations mises hors service ne se reflétaient pas dans les valeurs des immobilisations corporelles. Par conséquent, les immobilisations corporelles ont été surévaluées de 31 386 000 \$ en 2022-2023 et de 16 753 000 \$ en 2023-2024. Ces ajustements ont été appliqués rétroactivement, réduisant les soldes d'ouverture des immobilisations corporelles et la situation financière nette des chiffres comparatifs. L'Agence continue de peaufiner ses processus de suivi des OMHS afin d'assurer la reconnaissance opportune et exacte des mises hors service d'immobilisations.

2. Dépense de créance irrécouvrable :

Une erreur a été relevée dans le calcul des dépenses de créances irrécouvrables pour l'exercice 2023-2024. Le montant initialement déclaré de 680 000 \$ a été corrigé pour passer à 115 000 \$. Ce rajustement a été appliqué aux chiffres comparatifs pour 2023-2024 et améliore l'exactitude des rapports de dépenses de l'exercice précédent et le coût de fonctionnement net. L'Agence a renforcé ses procédures de validation interne afin d'éviter des erreurs similaires dans les périodes à venir.

(en milliers de dollars)	2024 comme déclaré précédemment	Effet du rajustement	2024 retraité
État de la situation financière			
Immobilisations corporelles (note 8)	636 349	(48 139)	588 210
Actifs non financiers totaux	636 349	(48 139)	588 210
Situation financière nette	340 330	(48 139)	292 191
État des résultats et de la situation financière nette			
Programmes des activités relatifs aux logements et au service à la clientèle	105 376	(565)	104 811
Dépenses totales	140 379	(565)	139 814
Coût de fonctionnement net	25 808	(565)	25 243
Encaisse nette fournie par le gouvernement	88 928	(17 318)	71 610
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(65 962)	16 753	(49 209)
Situation financière nette – début de l'année	274 368	(31 386)	242 982
Situation financière nette – fin de l'année	340 330	(48 139)	292 191
État de la variation de la dette nette			
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	(65 962)	16 753	(49 209)
Rajustement des immobilisations corporelles	-	(16 753)	(16 753)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	48 952	(16 753)	32 199
État des flux de trésorerie			
Coût de fonctionnement net	25 808	(565)	25 243
Rajustement des immobilisations corporelles	-	(7 342)	(7 342)
Encaisse utilisée par les activités d'exploitation	25 439	(17 318)	8 121
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	88 928	(17 318)	71 610